



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

**Décision relative à l'organisation de l'intérim des inspecteurs et contrôleurs du travail de
l'unité départementale d'Eure et Loir**

**La Responsable par intérim de l'unité départementale d'Eure-et-Loir de la DIRECCTE Centre
Val de Loire,**

Vu le livre 1^{er} de la huitième partie du code du travail, notamment son article R. 8122-2,

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 14 novembre 2019 nommant M. Pierre GARCIA, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val-de-Loire,

Vu l'arrêté du 3 août 2020 nommant Mme Caroline PERRAULT responsable de l'unité départementale d'Eure-et-Loir par intérim,

Vu l'arrêté du 7 août 2020 portant délégation de signature à madame Caroline PERRAULT en cas d'empêchement de monsieur Pierre GARCIA,

Vu l'arrêté du 10 septembre 2014 modifié du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques,

Vu la décision du 4 août 2020 portant affectation des agents de contrôle de la DIRECCTE Centre Val de Loire,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : en cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés dans la présente décision, l'intérim est organisé selon les modalités et l'ordre de désignation ci-après :

L'intérim de Karl CHOLLET inspecteur du travail est assuré par François DOUIN inspecteur du travail ou Cécile FESSOU inspectrice du travail ;

L'intérim de François DOUIN inspecteur du travail est assuré par Cécile FESSOU inspectrice du travail ou Karl CHOLLET inspecteur du travail;

L'intérim de Cécile FESSOU inspectrice du travail est assuré par Karl CHOLLET inspecteur du travail

Tél : 00 00 00 00

Mél : prénom.nom@xxx.fr

Adresse, ville, code postal

Directe Centre-Val de Loire – Unité départementale d'Eure-et-Loir

13 rue du Docteur Haye – CS 70401 – 28019 CHARTRES CEDEX – Tél. (standard) 02 37 18 79 00

www.centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr www.economie.gouv.fr www.travail-emploi.gouv.fr

ou François DOUIN inspecteur du travail ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Karl CHOLLET, François DOUIN et Cécile FESSOU, l'intérim est assuré dans l'ordre suivant par Marie-Thérèse MIRAULT ou Stéphane MOREAU ou Luc MICHEL, ou Laurent LEFRANCOIS, inspecteurs du travail ;

L'intérim de Luc MICHEL inspecteur du travail est assuré par Marie-Thérèse MIRAULT, inspectrice du travail ou Stéphane MOREAU, inspecteur du travail ou Laurent LEFRANCOIS, inspecteur du travail ;

L'intérim de Marie-Thérèse MIRAULT, inspectrice du travail est assuré par Stéphane MOREAU, inspecteur du travail ou Luc MICHEL, inspecteur du travail ou Laurent LEFRANCOIS, inspecteur du travail ;

L'intérim de Stéphane MOREAU inspecteur du travail est assuré par Luc MICHEL, inspecteur du travail ou Marie-Thérèse MIRAULT, inspectrice du travail ou Laurent LEFRANCOIS, inspecteur du travail ;

L'intérim de Laurent LEFRANCOIS, inspecteur du travail est assuré par Marie-Thérèse MIRAULT, inspectrice du travail ou Stéphane MOREAU, inspecteur du travail ou Luc MICHEL, inspecteur du travail ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Luc MICHEL, Marie-Thérèse MIRAULT, Stéphane MOREAU et Laurent LEFRANCOIS, inspecteurs du travail, l'intérim est assuré dans l'ordre suivant par Cécile FESSOU, François DOUIN ou Karl CHOLLET inspecteurs du travail ;

L'intérim de Marie-Noëlle GIL GIL contrôleur du travail est assuré par :

- pour les entreprises de plus de 50 salariés par Karl CHOLLET inspecteur du travail ou François DOUIN, inspecteur du travail ou Cécile FESSOU, inspectrice du travail,
- pour les entreprises de moins de 50 salariés par Isabelle LECHENE, contrôleur du travail Frédéric ANGELI, contrôleur du travail ;

L'intérim de Ramata SY, contrôleur du travail est assuré par Frédéric ANGELI, contrôleur du travail ou Isabelle LECHENE contrôleur du travail ou Marie-Noëlle GIL GIL, contrôleur du travail ;

L'intérim de Frédéric ANGELI contrôleur du travail est assuré par Isabelle LECHENE, contrôleur du travail ou Marie-Noëlle GIL GIL, contrôleur du travail ;

L'intérim d'Isabelle LECHENE, contrôleur du travail est assuré par Frédéric ANGELI contrôleur du travail ou Marie-Noëlle GIL GIL, contrôleur du travail ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des contrôleurs désignés pour l'intérim, l'intérim est assuré dans l'ordre suivant par Laurent LEFRANCOIS, Luc MICHEL, Stéphane MOREAU, Marie-Thérèse MIRAULT, François DOUIN, Cécile FESSOU, Karl CHOLLET inspecteurs du travail ;

Article 2 : La présente décision prend effet le 21 septembre 2020.

Article 3 : Les responsables de l'unité de contrôle sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres le 15 septembre 2020
La Responsable de l'unité départementale par intérim,
La Directrice adjointe

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke, all contained within a larger, elongated loop.

Caroline PERRAULT